

Quand le droit du travail devient un “obstacle inutile au commerce”

La chanson libérale nous vante depuis longtemps la dynamique vertueuse du libre-échange. Son refrain : plus on exporte, plus on s'enrichit, plus on crée de l'emploi. Le grand marché transatlantique serait donc une voie de progrès social ? Posons la question autrement : où voit-on que la concurrence effrénée entre pays crée plus d'emplois qu'elle n'en détruit ?

La Commission européenne affirme qu'un traité « ambitieux » permettrait une croissance de 0,4 % du PIB. Super, non ? Attention pas pour demain, mais d'ici 2027. Ce qui correspondrait à « une augmentation du revenu d'un ménage européen moyen (constitué de quatre personnes) d'environ 500 € par an, sous l'effet combiné de la hausse des salaires et de la baisse des prix »¹. Prenons notre machine à calculer : 500 € divisé par 4 personnes divisé par 365 jours = 0,35 cent par jour. Chouette alors ! Quoique... d'ici 2027, cela ne suffira même pas à compenser l'augmentation du prix d'un demi-sandwich. De plus, il faudrait que cet accroissement de richesse soit parfaitement réparti entre tous les Européens, ce qui serait du jamais vu dans une économie capitaliste ! Notons que l'étude d'impact a été réalisée par un centre basé à Londres (CEPR) financé par BNP Paribas, JP Morgan, la Deutsche Bank. Et présidé par le vice-président de Goldman-Sachs ! Bref, le TTIP ne nous ferait pas gagner un sou. Serait-il plus fructueux en termes de création d'emploi ?

Emplois créés contre emplois détruits

Selon les estimations de la Commission, « le TTIP devrait permettre à l'Union européenne de créer plusieurs millions d'emplois dans les secteurs exportateurs »². Pas très précis, il faut l'avouer (certains documents parlent de 2 millions). Mais vu le nombre bien

trop élevé de travailleurs sans emploi, on pourrait quand même s'en réjouir s'il n'y avait de précédents fâcheux. Depuis 20 ans, le Canada, les Etats-Unis et le Mexique sont liés par un accord de libre-échange similaire, l'ALENA (Accord de libre-échange nord-américain). Les Etats-Unis avaient promis 20 millions d'emplois à leurs concitoyens. Bilan réel : près d'un million d'emplois détruits³. Ce qui ne veut pas dire qu'il n'y a pas eu d'emplois créés dans les secteurs exportateurs ; mais l'exacerbation de la concurrence et l'augmentation des importations ont détruit plus d'emplois que l'ALENA n'a permis d'en créer. Les promesses de la Commission européenne concernant le marché transatlantique sont donc trompeuses puisqu'elles ne prennent pas en compte les effets destructeurs d'emplois et de qualité d'emplois du libre-échange. En réalité, selon le *Centre for Research on Globalization*, l'ALENA a permis aux entreprises américaines de mettre en place des unités de production le long de la frontière entre le Mexique et les Etats-Unis car les salaires, le droit du travail et les normes environnementales sont bien plus faibles côté mexicain. Et de fermer simultanément des usines aux Etats-Unis.⁴

Harmonisation ou abaissement des normes ?

Le mandat de négociation de la Commission européenne mentionne « l'élimination des obstacles réglementaires inutiles au commerce » comme l'un des objectifs essentiels de l'accord. Quoi de plus rationnel, direz-vous, que d'harmoniser la taille des trous de gruyère ou la couleur des phares de voiture, pour qu'on puisse vendre selon les mêmes normes des deux côtés de l'Atlantique, en évitant des tracasseries administratives ? Oui, mais ne s'agit-il que de cela ? De nombreux syndicats et associations craignent qu'en s'attaquant aux « obstacles inutiles au commerce », les multinationales ne cherchent en fait à anéantir tout ce qui pourrait limiter leurs profits. Il n'y aura pas d'abaissement des normes, juste une harmonisation, nous dit-on. Va-t-on le croire, alors que, lors d'une audition en France en juin dernier, la secrétaire d'état au commerce⁵ parlait de “lois à faire sauter” et expliquait que “le but de cette négociation était



© Greensefa

d'essayer de démanteler les dispositifs qui empêchent les échanges". Tout va très bien, madame la marquise, tout va très bien !

Si l'on regarde de plus près ce qui est en jeu avec le TTIP, il y a trois mécanismes qui, indépendamment l'un de l'autre, risquent bien de contribuer à détériorer notre qualité de vie, à commencer par les salaires et la protection sociale. Les expériences du passé nous prouvent que la résistance est de mise ! Passons rapidement en revue ces trois mécanismes.

Le premier, nous le connaissons bien. C'est celui d'une pression à la baisse « naturelle » par l'exacerbation de la concurrence entre des pays ayant des législations différentes. On le subit déjà avec le marché unique européen et le commerce mondial. Les produits les moins chers viennent des pays où les salaires et la protection sociale, les normes environnementales, le coût de l'énergie, les exigences de qualité, etc. sont plus faibles. Au nom de la compétitivité, toutes les réglementations sont attaquées. C'est l'argument qu'utilise la Commission européenne pour recommander vivement à la Belgique la suppression de l'indexation des salaires.

Le deuxième mécanisme est le Conseil de coopération réglementaire⁶. Il s'agirait de mettre sur pied une institution chargée d'examiner toute législation, avant qu'elle ne soit adoptée, pour évaluer son impact. Quel impact ? Celui de produits nouveaux sur la santé publique, sur l'environnement, sur la qualité de vie des populations, sur la création d'emplois ? Absolument pas. Ce que le Conseil de coopération réglementaire contrôlera, c'est l'impact en termes de coûts pour les entreprises. Voilà une forme supplémentaire de soumission du pouvoir politique aux grosses entreprises. Et c'est ici qu'il faut faire le lien

avec l'intention affichée dans le rapport 2013 de l'Administration américaine sur les «barrières techniques au commerce» : les négociateurs «devraient chercher à éliminer ou réduire ces barrières importantes au commerce». Ces barrières sont les législations dont nous parlions.

Un troisième mécanisme inquiétant se trouve dans l'instauration d'une mesure permettant aux entreprises privées (et seulement elles) de porter plainte devant un tribunal arbitral privé quand elles estiment qu'une mesure politique nuit à leurs profits. L'effet sur les législations peut être direct ou indirect. Direct si l'autorité publique (tous les niveaux de pouvoir pourraient être attaqués) perd le procès et doit supprimer la loi remise en cause par la firme privée. Indirect dans le sens où l'autorité s'autocensure avant même d'avaliser une législation parce que celle-ci pourrait provoquer une plainte d'un gros acteur privé. En cas de procès, l'Etat doit toujours déboursier, soit les frais de justice s'il a gagné (en moyenne 4 millions \$), soit des compensations à la firme plaignante s'il a perdu. Dans tous les cas, c'est de l'argent public en moins. A titre d'exemple, le groupe français Veolia a intenté une action en justice contre l'Egypte, dénonçant l'augmentation du salaire minimum de 41 à 72 euros...

Le libre-échange, ou comment protéger les loups dans la bergerie

Ces trois mécanismes qui aboutissent à l'abaissement des normes existent déjà dans l'économie, pour certains à une autre échelle territoriale. Le TTIP est une couche de lasagne de plus pour les renforcer et les rendre incontournables, y compris dans les pays hors UE et Etats-Unis, puisque le Traité a la prétention d'être suffisamment fort pour s'imposer au monde. Les échanges commerciaux entre EU et UE représen-

- ▶ tent pas moins de 40% des échanges mondiaux. Le TTIP consacrerait et permettrait de maintenir la domination économique des Etats-Unis face aux pays émergents. Derrière cet enjeu se cache (à peine) le renforcement du pouvoir des multinationales sur les travailleur/ses du monde entier.

Toute augmentation de la concurrence crée une pression à la baisse sur les salaires et sur les conditions de travail. Quand il y a davantage d'acteurs sur le marché, les gros écrasent ou mangent les petits. Les loups sont dans la bergerie et on légifère pour qu'ils soient traités de manière « juste et équitable » par rapport aux moutons ! Résultats : les multinationales vont absorber ou dissoudre les petites et moyennes entreprises après les avoir mises à genoux en vendant à bas prix, ce qui déboucherait sur des restructurations. Connaissez-vous encore beaucoup de menuisiers qui parviennent à vendre leur production à côté de celle d'IKEA ? Ces petites entreprises disparaissent. Les consommateurs n'y ont pas gagné en qualité des produits, les travailleurs n'y ont pas gagné en termes de conditions de travail et leurs salaires ne leur permettent pas d'acheter de meilleurs produits. Le discours déjà bien rodé sur le « trop élevé coût salarial » qui nuirait à la compétitivité sera rabâché jusqu'à ce que les salaires s'alignent sur ceux du Mexique. C'est l'effet observé de l'ALENA : les salaires américains et canadiens ont été tirés vers le bas. Pour Wolf Jäcklein, du syndicat CGT, *“la création d'un marché commun transatlantique risque de reproduire les erreurs du Traité de Rome, à savoir que l'UE s'est transformée en usine à gaz qui met les travailleurs de*

ses Etats membres en concurrence les uns avec les autres et contribue fortement au dumping social.”

La protection des travailleurs et la concertation sociale pourraient être dénoncées comme « *obstacles inutiles au commerce* ». Les lois sociales sont nettement moins élevées aux Etats-Unis qu'en Europe. Le marché du travail y est extrêmement flexible, il n'y a pas de contrat à durée indéterminée dans le privé, le licenciement est très facile, le droit de grève n'est pas reconnu à tous les travailleurs. Les Etats-Unis n'ont pas signé deux des huit conventions fondamentales de l'OIT (l'Organisation internationale du Travail), notamment celle qui consacre la liberté syndicale. Comment les travailleurs européens vont-ils imposer leurs règles alors que les syndicats américains n'y sont pas parvenus ?

Myriam Djegham,
MOC Bruxelles, membre de l'Alliance D19-20

1 Analyse économique de la Commission européenne, septembre 2013

http://trade.ec.europa.eu/doclib/docs/2013/november/tradoc_151903.pdf

2 Ibidem

3 Selon une analyse de l'Economic Policy Institute (EPI).

4 Extrait de l'article *Comment le traité transatlantique menace l'emploi et les droits sociaux* publié sur le site "les Dessous de Bruxelles".

5 <http://videos.assemblee-nationale.fr/video.5578>

6 Brochure de la CNE, "Le Traité transatlantique, le comprendre pour le couler", avril 2014.

